DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 04.091

L'An Deux Mille Quatre, le 10 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

LE 3 DECEMBRE 2004

LE 3 DECEMBRE 2004

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER M. COASSIN représenté par M. BUJARD Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET Mme JOLY représentée par M. MERLE

<u>ABSENTS-EXCUSES</u> : Mme DURAND, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 25 Nombre de Votants : 31

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : HALLE A MAREE - AVENANT 1 AU REGLEMENT D'EXPLOITATION

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 15 février 1999, déposée en sous préfecture de Rochefort le 19 juin 1999, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'adoption d'un nouveau règlement d'exploitation de la halle à marée.

Compte tenu de l'adoption d'un projet d'avenant à ce règlement lors de la réunion du conseil consultatif de la halle à marée en date du 21 novembre 2003, il convient que le conseil municipal donne un avis favorable à l'adoption de ce projet de modification, en vertu du décret 89-273 du 26 avril 1989. Cet avenant n° 1 a pour objet de prendre en considération la création d'un groupement d'achat en matière de pêche sous la forme d'une association, dénommée "association centre atlantique d'acheteurs des

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,

produits de pêche".

- VU le compte-rendu du conseil consultatif de la halle à marée en date du 21 novembre 2003,
- VU le projet d'avenant n° 1 au règlement d'exploitation des halles à marée

DECIDE:

- d'émettre un avis favorable au projet d'avenant n° 1 au règlement d'exploitation des halles à marée
- de demander à Monsieur le Prefet de bien vouloir prendre l'arrêté préfectoral correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 décembre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS